



Demande de licence saison 2020/2021

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Bonjour,

Une nouvelle saison d'athlétisme commence et vous souhaitez adhérer à ABV Pouzauges ou renouveler votre licence FFA. Selon votre situation, vous devez compléter tout ou partie des documents ci-joints :

- Un formulaire de demande d'adhésion à remplir par tous.
- Un certificat médical pour une première licence et pour ceux qui ont fourni leur dernier certificat pour la saison 2017/2018. Demandez à votre médecin de compléter le document joint ou de vous délivrer un certificat de non contre indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition.
- Pour le renouvellement de la licence le questionnaire santé à compléter sur votre espace licencié à l'adresse suivante : <http://www.athle.fr/acteur> ou sur le document joint.
- Pour les personnes qui souhaitent prendre une licence santé, la mention pratique du sport, ou de l'athlétisme est suffisante. Cette licence n'autorise pas la participation aux compétitions.
- Une autorisation parentale pour les athlètes mineurs.
- Un bulletin réponse concernant le bénévolat à compléter par tous.

Retour du dossier complet accompagné du règlement par chèque à l'ordre d'ABV Pouzauges à :

Jean-Marie Chauvet 14 rue de l'échalier 85700 Montournais
jm.chauvet85700@gmail.com Téléphone 06 73 26 64 48

L'ensemble peut également être remis à votre entraîneur habituel, déposé dans la boîte aux lettres située dans le local du club, sous la tribune du stade, ou donné aux responsables présents sur le stand, lors du forum des associations.

Bonne saison à tous !

Les membres du bureau

ABV Pouzauges

Fédération Française d'Athlétisme – Ligue d'athlétisme des Pays de Loire – Comité de Vendée d'Athlétisme
Association loi 1901, n° d'agrément W851000944 - Siège social : Mairie de Pouzauges (85700)
Affiliation FFA n° 085032 – n° d'agrément DDJS S/02-85-855 - n° SIREN/SIRET : 448233130

Planning des entraînements saison 2020/2021

(Stade Jacques CHARTIER à Pouzauges)

Jour	Catégorie	Horaire
Lundi	- Marche nordique - P.P.G. <i>(octobre/novembre et mars/avril)</i>	8H45/11H00 18H15/19H30
Mardi	- Benjamins-Minimes - Cadets - Juniors à Masters (PPS)	17H30/18H45 17H45/19H00 18H15/20H00
Mercredi	- Eveil Athlét-Poussins - Running loisir - Marche nordique	14H15/15H45 18H00/19H30 18H30/20H00
Jeudi	- Benjamins-Minimes 1 - Juniors à Masters	17H30/18H45 18H15/20H00
Vendredi	- Marche nordique - Minimes 2 - Cadets - Juniors à Masters (PPS)	9H00/11H00 17H45/19H00 18H15/20H00
Samedi	- Running loisir - Juniors à Masters	10H00/12H00 <i>(en fonction des compétitions)</i>

Bénévole à l'ABV Pouzauges

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Je donne mon accord pour participer au moins une fois pendant la saison sportive à la vie du club et pour être joint selon le ou les choix indiqués ci-dessous (cocher la ou les cases correspondantes).

Choix	Organisation	Période	Missions
☐	Le Trail Pouzaugeais	Samedi 21 Mars 2021	Organisation, Montage, Démontage
☐	Dîner dansant	Samedi 8 Mai 2021	Organisation, Montage, Démontage
☐	Les Côtes Pouzaugeaises	Samedi 12 Juin 2021	Organisation, Montage, Démontage
☐	La Démoniak	Samedi 3 et dimanche 4 juillet 2021	Organisation, Montage, Démontage
☐	Je ne souhaite pas m'engager	Saison 2020/2021	Majoration de 40€ du montant de la licence

Merci pour votre contribution !

Bulletin d'adhésion saison 2020/2021

Nom et prénom : _____ Sexe : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Adresse mail : _____

Tél fixe : _____ Tél mobile : _____

Numéro de licence si déjà licencié : _____ Nouvelle adhésion : ☐

J'accepte que mes coordonnées soient données aux licenciés du club : Oui ☐ Non ☐

Les marcheurs nordiques désirant participer aux championnats doivent prendre la licence compétition.

Les marcheurs nordiques ne prévoyant pas de participer aux compétitions de marche nordique ou d'une autre discipline de l'athlétisme, peuvent choisir la licence Santé car elle n'exige pas de certificat médical portant la mention en compétition.

Licence	Découverte Eveil athlé et poussins	Running	Santé	Compétition à partir des benjamins
Année de naissance	2010 à 2014	2001 et avant	2001 et avant	2009 et avant
Accès aux compétitions	Oui, toutes	Oui, sauf les championnats	Non	Oui, toutes
Tarif	95,00€	95,00€	95,00€	110,00€
Choix (X)				

Prélèvement sanguin pour les mineurs : conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je soussigné _____ en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang.

Données informatiques : je ne souhaite pas que les données informatiques soient cédées par la FFA à des partenaires commerciaux :

J'ai pris connaissance des conditions générales d'adhésion exposées sur un document annexe.

Date :

Signature :

(Le licencié ou le représentant légal si le licencié est mineur)

Conditions générales d'adhésion

Choix de la licence : hormis les *baby-athlé* et la licence Santé, les autres licences permettent de participer aux compétitions. La licence Running ne permet pas de disputer les championnats de cross à partir des régionaux, ni les compétitions sur piste et les épreuves sur route qualificatives aux championnats de France. Les marcheurs nordiques peuvent choisir la licence running s'ils souhaitent faire de la compétition, sinon la licence santé.

Certificat médical : articles L 231-2 et L 231-2-2 du code du sport. Pour les licences compétitions et running, le signataire du bulletin d'adhésion certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition de moins de 6 mois à la date de la prise de la licence. Pour la licence Santé et les Baby Athlé, il certifie avoir produit un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme datant de moins de 6 mois.

Loi Informatique et Libertés : loi du 6 février 1978. Le signataire du bulletin d'adhésion est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le signataire du bulletin d'adhésion est informé de son droit d'accès, de communication, et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr . Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case réservée à cet effet sur le bulletin d'inscription (l'absence de réponse vaut acceptation).

Droit à l'image : le signataire du bulletin d'adhésion autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Assurances : articles L 321-1, L 321-4, L 321-6 du code du sport. Le signataire du bulletin d'inscription accepte l'assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'athlétisme proposée par la FFA, par l'intermédiaire de GENERALI, assureur (consultable sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

Réduction : une réduction de 10€ par licence est accordée à partir de 3 licences par famille.

Paiement : par coupon, chèques vacances ou chèque bancaire à l'ordre d'ABV Pouzauges. Documents à adresser à :

Jean-Marie CHAUVET – 14 rue de l'Echalier – 85700 MONTOURNAIS

Autorisation parentale

Je soussigné, Mr, Mme : _____

Demeurant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Autorise mon enfant, Nom : _____ Prénom : _____

A être transporté dans le véhicule du club, les véhicules personnels des animateurs et dirigeants ou d'autres parents, à chaque fois que cela sera nécessaire au cours des activités du club.

J'autorise également les organisateurs à prendre les dispositions nécessaires en cas de blessure de mon enfant, hospitalisation ou intervention chirurgicale si nécessité constatée par un médecin, et ce dans l'impossibilité de me joindre.

Conformément à l'article R 232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement, nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Médecin de famille : Nom : _____ N° de téléphone : _____

Préciser les allergies éventuelles : _____

Porter la mention « lu et approuvé », dater et signer

Certificat médical

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour Mr, Mme, _____

Né(e) le ____/____/____ demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté à ce jour, de contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme :

☐ En compétition *

☐ Hors compétition *

* Rayer la mention inutile. La seconde case comprend les enfants nés en 2014 et les adultes qui ne peuvent pas faire de compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de la Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____/____/____

Cachet du médecin

Signature du médecin

Articles 2.1.2 des règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une licence, à l'exclusion des non pratiquants (licence encadrement) doivent produire :

-Un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition pour les licences compétition et running.

-Un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme hors compétition pour les licences santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de 6 mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.